



SITUATION ACTUELLE DE LA BIOÉTHIQUE EN AMÉRIQUE CENTRALE

NOUVELLES DU MONDE

Par Claude VERGÈS*

Voir le résumé en page 12 / See the abstract in page 12

La bioéthique a commencé à se développer au Panama en 2000 avec la création de comités pour la révision de l'éthique pour les recherches cliniques et pour prendre en compte les droits des malades dans les services de santé publics et privés. Plusieurs lois ont vu le jour entre 2003 et 2013 : loi d'éthique pour la recherche clinique (2003), loi sur le droit des malades à l'information (2003), loi pour les soins palliatifs dans les hôpitaux (2011), loi créant le comité national d'éthique de la recherche (2013). Il existe une association de bioéthique – ABIOPAN, qui fonctionne avec des hauts et des bas. Le programme d'études de spécialités des médecins comprend un cours de déontologie et bioéthique.

Au Costa Rica l'étude de la bioéthique est très développée dans les universités avec un diplôme interuniversitaire. Mais le comité de bioéthique pour la recherche clinique a été suspendu en 2010 avec l'arrêt de toute recherche clinique dans ce pays. Récemment

(2014) une nouvelle loi a été approuvée par le parlement sur la recherche clinique et elle comprend un chapitre sur l'éthique.

Au Salvador comme au Guatemala, le développement de la bioéthique a dû attendre la fin de la guerre civile. Au Guatemala, la bioéthique est inscrite dans le curriculum des études de médecine et il existe de nombreux comités d'éthique pour la recherche clinique tant dans le public comme dans le privé. Au Salvador, un comité national de bioéthique a été récemment créé selon le modèle français et il a inscrit à son programme divers thèmes nationaux de santé ainsi que les problèmes nouveaux de la bioéthique. Il existe aussi un comité national d'éthique pour la recherche clinique et des comités locaux dans les grands hôpitaux de la capitale.

La situation au Honduras est similaire à celle du Guatemala, bien qu'enclue à ses débuts. ■